

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie, au lieu ordinaire de leurs Séances, le Samedi
10 Octobre 1931 à 4 heures du Soir
— Ordre du Jour —

- 1^o Budget primitif de 1932
- 2^o Service Vicinal. Budget primitif de 1932. - Budget
des chemins vicinaux reconnus
- 3^o Budget du Bureau de Bienfaisance
- 4^o Plan d'extension de la Commune de Repe'.

Repe' le 3 Octobre 1931
Le Maire
J. Rivier

Conseil Municipal

Séance du 10 Octobre 1931

L'an mil neuf cent trent. un le dix du mois d'Octo-
bre, à quatre heures du Soir, le Conseil Municipal diri-
ment composé par M. le Maire s'est assemblé au
lieu ordinaire de ses Séances sous la présidence de M.
Rivier, Maire

Présents: Gav. Mauplet, Marchais Rivier Guérin
Cauger, Hervolet, Billy Roger, Chefame Fabrice,
Bostis, Estienneau, Paan, Marchéau, Rioux
Chauvelay, Curpin

Absents: Fovis, Emile, Courcier, Carrière, Lespiau,
Jubard, Martin, & Toubin, excusés.

M. Guérin, est nommé Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est

Lu et adopté sans observation

Acquisition d'immeubles 1^o Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est entré en pourparlers avec M. M. Verdronneau Jules, Vanderelde - Aubin & Mme Veuve Pierroy, propriétaires de terrains situés à la Vande en bordure du chemin G^d, Con 58, & frappés de servitude de reculement.

Les indemnités à verser seraient les suivantes :

pour M. Verdronneau	12. ^m 98	pour	2700 ^t
M. M. Vanderelde - Aubin	11. 70	pour	1917. ^t 80
M ^{me} V ^e Pierroy	19. 11	pour	382. ^t 20
Total	43. ^m 79	pour	5.000 ^t

Suivant les lettres d'offres et jointes

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal demande l'autorisation d'acquiescer les terrains dont il s'agit : soit 43.^m 79 pour la somme de 5.000^t avec dispense de purge des hypothèques, le prix des terrains seul étant pour chaque propriétaire, inférieur à 1.500^t.

Il sollicite en outre, une subvention départementale et la part contributive de la Commune sera prélevée sur l'art 8 bis du budget primitif de 1932.

2^o Monsieur le Maire communique au Conseil un arrêté d'alignement, duquel il résulte que M^r Bord, 4 quai Haute à Nantes a cédé à la Voie publique, Chemin G^d, Con N^o 65, au lieu dit le Genétais : 26.^m 65 de terrain estimés à 4.^t le m², soit pour 106.^t 60.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte d'acquiescer les dits 26.^m 65 de terrain pour la somme de 106.^t 60, et demande la dispense de purge des hypothèques.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur l'art 8 bis du budget primitif de 1932. -

Bureau de Bienfaisance
Budget primitif de 1932.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le budget primitif du Bureau de Bien-

faitance proposée par la Commission Administrative dans la Séance du 25 Septembre 1931

Le Conseil municipal après un sérieux examen, approuve le dit budget avec les résultats suivants:

Recettes: 10792⁺ ———— Dépenses: 10786⁺80

Basés Municipales.

Renouvellement

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal pour 1932 les taxes suivantes:

- 1^o Licence à la charge des commerçants de boissons en détail 22.50
- 2^o Taxe de 4% sur les véhicules automobiles, cycles cars et motos

Taxe sur le Colportage.

Le Conseil municipal renouvelle pour 1932, la taxe sur le colportage dont le tarif est fixé comme suit:

- 1^o 1 franc par jour, si les objets offerts à la vente sont transportés par voiture automobile ou attelé.
- 2^o 0.50 par jour, si les objets sont transportés: soit par baladeuse, soit par brucette, soit à dos d'hommes ou à bras.

Cette taxe sera recouvrée par le garde-champêtre de la Commune.

École de Ragon
Lettre de M. Briand

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Briand, ^{de M. le Ministre de l'Instruction Publique annonçant à} Ministre des Affaires Étrangères que la constitution du groupe scolaire de Ragon pourra se faire avec subvention, État, sur les crédits de 1931. —

Sapeurs Pompiers.

M. le Maire donne lecture de la correspondance échangée entre lui & M. Raupel pour l'amener à donner sa démission de Sous-Lieutenant de la Subdivision des Sapeurs Pompiers de la Commune, pour raisons de santé.

Le Conseil décide que M. le Maire priera M. le Préfet de bien vouloir faire une enquête sur l'état de santé de M. Raupel, et de le nommer Lieutenant honoraire.

Indicé de logement
aux
Instituteurs

M. le Maire expose au Conseil Municipal, que depuis le 1^{er} avril 1931, l'Etat a pris à sa charge les indemnités de résidence des Instituteurs.

Il propose à l'Assemblée de reporter le crédit qui était inscrit chaque année, pour cet objet, sur les indemnités de logement et d'en faire la répartition de la façon suivante:

200⁺ pour les célibataires

400⁺ pour les mariages,

à compter du 1^{er} Janvier 1932, tout en conservant bien entendu les décisions prises antérieurement pour les enfants.

M. Paonesthine que la décision prise par M. le Maire est sage, & s'y rallie.

M. le Maire fait toutefois remarquer, que pour donner suite à sa proposition, il est nécessaire de voter un crédit complémentaire de 1.000⁺

Adopté à l'unanimité

Conseil des Prud'hommes
Listes électorales

Le Conseil tire et le veut, que les employés des chemins de fer de l'Etat qui sont régis par un statut spécial, ne figurent pas sur les listes électorales du Conseil des Prud'hommes.

Cantines scolaires

M. B. Gaudy & Crémoneau demandent s'il ne serait pas possible de donner des repas plus substantiels aux enfants qui fréquentent les cantines scolaires.

M. Julien Barbais y pourvoira & fera connaître le montant de la dépense qui en résultera.

Logements du
Champ de foire

Après échange de vues au sujet de la responsabilité de la commune, en cas d'accidents, par suite du mauvais état des baraques du Champ de foire, le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre conseil auprès d'un avocat.

Plan d'extension

M. le Maire donne connaissance du projet

Summary du plan d'extinction de la Commune de
Repe, établi par M. Hubby

Après examen des plans, le Conseil se
rallie au projet N° 2 et demande que M. Hubby
fasse 2 plans supplémentaires.

Le Conseil décide en outre qu'une ouverture de
crédit sera faite en fin de l'année courante pour
permettre de donner un acompte à l'auteur du projet.

Retraite de Mme
Veuve Gahne

Le Cantonier Gahne étant décédé sa veuve
a droit à la reversibilité de la pension pour veuve,
soit 682^{fr}. - (Délibération du Conseil M^l du 11 P^l 1927)

Budget primitif
1932

Monsieur le Maire Saumet au Conseil Municipal,
le budget primitif de 1932 dressé par lui de concert
avec la Commission des Finances et appuyé de tous
documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil après avoir discuté article par article
et consigné le résultat de ses votes au tableau ci-
après a Saumet à l'approbation de M. le Préfet, a
arrêté comme suit :

1. Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires
à la somme de : 2.261.078^{fr}.66

2. Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires
à la somme de : 2.260.749^{fr}.22

En conséquence, et la valeur du centime étant
de 1037^{fr}.629, le Conseil Municipal vote pour
1932 les impositions énumérées ci-après :

N ^o du Parag.	Objet	Nombre de centimes votés	Produits
5	Cinq centimes sur les contributions foncières, personnelle mobilière	5	2650 ..
6	Crèvement du garde champêtre	19.60	19300 ..
7	Assistance aux Vieillards	21.20	22000 ..
8	Assistance médicale gratuite	106	109190 ..
9	Assistance aux familles nombreuses	30	310 ..
10	Assistance aux femmes en couches	2.90	1045 ..
Total	Centimes pour insuffisance de revenus. (221 + 7675)	277.75	288202 ..

Jeune
Saumet le 1927

11	Centimes spéciaux ordinaires pour chemins vicinaux	0.90	934	
61	Remboursement de l'emprunt de 70.000 ^t	3.80	3943	3954.72
62	ir 19.500	1.10	1140	1101.68
63	ir 13.600	75	778	768.34
63 ^a	ir 200.000	17	17640	17680.74
63 ^b	ir 600.000	41.80	43473	43359.56
63 ^c	ir 159.000	9.90	10273	10290.00
63 ^d	ir 11.800	75	778	764.00
63 ^e	ir 820.000	52.80	53749	53700.00
63 ^f	ir 60.000	3.80	3940	3904.54
Total		564.35	583054	

Le Conseil vote en outre trois journées de prestations pour les chemins vicinaux et 5 centimes sur le principal de la contribution des patentes.

Service Vicinal
Budget primitif
de
1932.

Monsieur le Maire communique au Conseil le budget primitif de 1932, du Service Vicinal. Le Conseil après en avoir délibéré

Vu la loi du 21 mai 1836

Vu les propositions présentées par M. M. les Ingénieurs du Service Vicinal.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 14 avril 1931

Adopte les propositions de M. M. les Ingénieurs du Service Vicinal relativement aux contingents pour les chemins de G^{de} C^{de}

Vote l'inscription au budget de la Commune des recettes & crédits nécessaires pour le Service des chemins vicinaux pendant l'année 1932 le tout conformément aux indications du Service Vicinal

Soit

Recettes	146.126 ⁺	Dépenses	146.126 ⁺
----------	----------------------	----------	----------------------

Budget des chemins vicinaux reconnus -
Le Conseil vote le budget des chemins vicinaux reconnus tel qu'il est présenté par M. l'Ingénieur

From 24 Feb 32

From 24 Feb 32

du Service Vicinal.

Recettes
18.000⁺

Dépenses
18.000⁺

Ouverture de crédits

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil municipal a voté un crédit de 12.000 francs pour la construction du chemin rural N° 10 des Champs Renaudin.

Cette somme sera portée sur l'emprunt de 830.000⁺ inscrit au Budget primitif de 1931 (art. 114)

Service des Bateaux

Achat d'une vedette

Vote d'un emprunt

de 60.000⁺

Monsieur le Maire donne la parole à M. Chieffain adjoint au sujet des renseignements à fournir pour l'achat d'une vedette, afin d'améliorer les conditions d'exploitation du service des bateaux.

M. Chieffain fait d'abord remarquer que la suppression de la concurrence qui interviendra sous peu, permettra à la Commune d'exploiter les transports en question sans déficit.

En effet le déficit journalier ressort pour 1931 à 146⁺ alors que le service concurrent réalise une recette journalière supérieure à 180 francs.

Pour améliorer encore la situation & rendre l'exploitation productive pour la Commune, M. Chieffain propose l'achat d'une vedette.

Une occasion unique est offerte à la Commune :

Pour 55 ou 60.000 francs au maximum nous pourrions acquérir et transformer la vedette "Dauphin II" susceptible de transporter 80 personnes avec toutes garanties de confort & de sécurité.

Un emprunt de 60.000 francs pour 30 ans, serait contracté au Crédit Foncier de France à un taux amortissable de 6.50.

Ceci ferait une annuité de 3904⁺.54

L'achat de cette vedette nous permettrait de réaliser immédiatement les économies suivantes :

- | | | |
|----|---|--------------------|
| 1° | Restitution d'un voilier aux Mettayeries, lors actuellement | 9.000 ⁺ |
| 2° | Économie de personnel (3 personnes sur le voilier remplacé par 1 homme et 1 femme sur la vedette) | 18.000 |
| 3° | Économie de combustible. | 10.000 |

C'est donc une économie minimum de 37.000⁺

au moins que nous fait réaliser la proposition de M. Chieffain.

tranche 2495

Revenu 494

Le Conseil après en avoir longuement délibéré
Décide de faire l'acquisition de la vedette dont il s'agit
et charge M^r le Maire de faire toutes démarches et signer les
traités à intervenir pour cette acquisition

Le Conseil, considérant d'autre part, que la commune
n'a aucune ressource disponible pour couvrir la dépense

Vote un emprunt de 60.000 francs qui sera contracté
au Crédit Foncier de France, aux conditions de cet Etablisse-
ment pour l'achat d'une vedette

Cet emprunt sera amortissable en 30 ans, à partir du
1^{er} Janvier 1932, au moyen de 30 annuités de 3904⁵⁴ francs
comprenant l'intérêt au taux de 5.05 % et la somme restan-
sante à l'amortissement.

La Commune s'engage à ne pas effectuer de rembourse-
ment anticipé pendant les 30 années qui suivront le retrait
des fonds des Caisses du Crédit Foncier.

Pour assurer le paiement des annuités, le Conseil
municipal vote une imposition extraordinaire de 3^e 80
qui sera mise en recouvrement à partir de Janvier 1932.
M^r le Maire est prié de faire toute diligence pour la
réalisation de cet emprunt.

Mullier Gen Mailliot C. Joubert Marchéaux M ^r [Signature]	[Signature] Billy Andromeda	M ^r [Signature] M ^r [Signature] J. Guerin
--	-----------------------------------	---